

L'ADIL

Une initiative départementale
Un réseau national

Un conseil neutre et gratuit

grâce à la contribution financière de ses membres :

- Département et collectivités locales
- Ministère chargé du logement
- Organismes du 1% logement et du logement social, établissements de crédit et professionnels du logement...
- Caisse d'allocations familiales, caisse de mutualité sociale agricole et autres organismes d'intérêt général...
- Représentants des usagers et des familles

Un réseau indépendant

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance

L'ADIL est agréée par le ministère chargé du logement, après avis de l'ANIL, Agence nationale pour l'information sur le logement





L'ADIL

**Une équipe de spécialistes
du logement**

Au service du public

Proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement :

- plans de financement personnalisés,
- contrats avec les professionnels,
- dispositifs d'accès au droit,
- rapports locatifs, copropriété,
- impôts et fiscalité de l'immobilier,
- autorisations de construire, qualité de l'habitat,
- informations sur les marchés locaux de l'habitat...

Au service des acteurs de l'habitat

Pour ses partenaires, l'ADIL est un lieu privilégié d'observation :

- du comportement des usagers
- de la demande en matière de logement
- de la mise en œuvre des politiques publiques

**Plusieurs points d'information sont
ouverts à tous dans le département**

